

CM 001-01-2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 01 Février à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle des mariages sous la Présidence de Monsieur le Maire Joël Delrue.

Etaient présents : M. Delrue, Mme Boché, M. Fourrier, M. Fauquembergue, Mme Reynaert, Mme Lemaitre, M. Fares, M. Lemaire, Mme Castain.

Absents excusés : M. Turbant donne pouvoir à Mme Reynaert ; Mme Alexandre donne pouvoir à Mme Boché ; Mme Gardon donne pouvoir à Mme Castain

Absente : Mme Feret, M. Vandermolen,

Secrétaire de séance : Mme Boché

Début de la séance à 19 h 10 suivant l'ordre du jour.

01) Délibération résolution congrès des Maires ;

Les membres du Conseil après avoir pris connaissance des propositions effectuées lors du congrès des Maires, ne soutiennent pas la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement, et votent 9 voix contre, 1 voix pour, 2 abstentions.

02) Délibération convention lame de déneigement ;

Suite à la mutualisation de la lame de déneigement avec la commune de Cardonnette, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de modifier la convention, concernant l'utilisateur et de désigner M. MAURICE Olivier.

Les tarifs appliqués par la Chambre d'Agriculture de la Somme sont pour cette année 58,71 € TTC en journée et de 66.98 € TTC pour les nuits et jours fériés.

Après lecture de la convention et des conditions tarifaires, les membres du Conseil après en avoir délibéré, votent 12 voix pour et autorisent M. le Maire à signer cette convention.

03) Délibération des tarifs ALSH pour le personnel communal ;

Les membres du Conseil après en avoir délibéré, décident d'appliquer le tarif des Allonvillois pour les enfants des employés communaux, votent 12 voix pour.

04) Délibération sur la convention pour la gestion des abris de bus d'Amiens-Métropole ;

Monsieur le Maire présente la convention avec Amiens-métropole pour la gestion des abris-voyageurs et l'installation. Ces compétences seraient transférées à la Communauté d'Agglomération d'Amiens-Métropole. Les membres du Conseil après en avoir délibéré, autorisent M. le Maire à signer cette convention et votent 12 voix pour.

05) Délibération pour instaurer une caution pour le paiement de la cantine des familles extérieures fréquentant le centre de Loisirs ;

Suite à une facture de cantine d'une famille extérieure qui a des difficultés à régulariser, dorénavant il sera demandé aux familles extérieures de la Commune et aux Allonvillois qui fréquentent le centre de Loisirs, un chèque de caution de 50 € à l'ordre du trésor public plus deux enveloppes timbrées, les membres du Conseil après en avoir délibéré, votent 12 voix pour.

06) Délibération modificative des tarifs concernant les travaux Chemin d'Amiens et la taille des arbres 2017 ;

Les devis effectués en 2017 pour les travaux présentent des anomalies sur la mise à disposition d'un agent :

- taille des arbres ; signé 3 325.00 € TTC au lieu de 3 330.16 € TTC ;
- Chemin d'Amiens ; signé 820.00 € TTC au lieu de 820.96 € TTC.

Les membres du Conseil acceptent ses modifications et autorisent M. le Maire à signer les devis corrigés, 12 voix pour.

07) Délibération pour la mise en place d'un repas témoin ;

La restructuration et l'aménagement des écoles et du centre de Loisirs doivent commencer dans les plus brefs délais. Pour répondre aux normes d'hygiène en vigueur la mise en place d'un repas témoin sera effectuée à la fin des travaux, dans les locaux adaptés.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré, approuvent cette décision, et votent 12 pour.

08) Etude du lieu d'implantation de l'antenne relais d'Orange ;

M. le Maire propose d'envoyer un courrier aux propriétaires des parcelles situées après le cimetière Afin d'acquérir une parcelle d'environ 50 m² et d'implanter éventuellement une antenne relais. 3 voix contre.

09) Implantation des panneaux d'informations sur la guerre 1914-1918 ;

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, autorisent l'implantation de cinq panneaux d'informations sur la place derrière le monument et le sixième à côté de la statue située voirie neuve, 12 voix pour.

10) Questions et Informations diverses.

- Le préfet a nommé Mme Lemaitre, titulaire et Mme Castain suppléante pour la Commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales, dans le cadre de la mise en place du répertoire unique électorale (REU).

- Le rapport d'activité de la FDE est à disposition des membres du Conseil.

- France Domaine a repris la gestion du dossier de M. ROGER Pierre, 11 rue du Bout de Ville

L'ordre du jour, étant épuisé.

Fin de séance à 21 h 00